

Budget de dépenses 2020-2021

Un État plus performant pour offrir de meilleurs services aux Québécois

Québec, le 10 mars 2020. – Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, Christian Dubé, a déposé, aujourd'hui, le Budget de dépenses 2020-2021, qui fait état de la croissance des dépenses de programmes du gouvernement pour la prochaine année. Cette croissance sera principalement consacrée à la réussite éducative, à l'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les personnes les plus vulnérables, à l'augmentation de la richesse et à la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement poursuit par ailleurs une rigoureuse stratégie de gestion des dépenses.

La croissance des dépenses de programmes, pour 2020-2021, s'élève à près de 3,7 milliards de dollars, ce qui représente 4,4 %. Plus de 85 % de cette croissance est accordée aux secteurs de la Santé et de l'Éducation. Le secteur de l'Environnement bénéficie, quant à lui, du plus fort taux de croissance, notamment en vue de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030.

Cette augmentation budgétaire assure la couverture des coûts qui visent à maintenir le niveau de services actuel des ministères et des organismes, tout en bonifiant les services à la population. Ainsi, cette hausse des dépenses servira directement à répondre aux préoccupations des Québécois. La Stratégie de gestion des dépenses 2020-2021 permettra à l'État d'accroître son efficacité, de repenser la gestion de ses ressources humaines, d'améliorer la gestion de ses technologies de l'information et de ses acquisitions pour mieux servir la population, d'assurer une saine gestion en ressources informationnelles et de renforcer la sécurité de l'information gouvernementale.

Accroître l'efficacité de l'État

Le gouvernement poursuivra, lors de la prochaine année, l'exercice de réduire de 5 000 ses effectifs administratifs d'ici 2022-2023. Déjà, 50 % de l'objectif a été atteint. Ainsi, l'attrition du personnel administratif de l'administration publique se poursuivra lors de l'exercice 2020-2021. Tout en réalisant cette mesure d'optimisation, le gouvernement assurera l'augmentation de services de qualité à la population, notamment en matière de santé et d'éducation, en ajoutant 10 800 effectifs, principalement dans les réseaux.

En ce qui concerne la révision de programmes, différentes mesures seront déployées dans le but de réaliser des économies et de faire en sorte que les programmes atteignent les objectifs visés tout en étant administrés de manière efficace et efficiente.

L'année 2020-2021 verra aussi le début des activités du Centre d'acquisitions gouvernementales, qui vise à accroître le volume et les retombées des achats regroupés, de même que celles d'Infrastructures technologiques Québec, qui fournira aux organismes publics des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs, tout en facilitant la transformation numérique gouvernementale des ministères et organismes. La mise en service de ces deux nouvelles instances a été fixée au 1^{er} juin 2020, date à laquelle s'officialisera la dissolution du Centre de services partagés du Québec.

En somme, l'ensemble des mesures d'optimisation amorcées en 2019-2020, et qui se poursuivront en 2020-2021, généreront des économies qui totaliseront près de 980 millions de dollars. Ces gains permettront à l'État de dégager des marges budgétaires qui serviront à bonifier les services à la population.

De plus, le gouvernement poursuivra ses travaux pour assurer une adéquation entre les objectifs stratégiques des ministères, les budgets alloués et leur reddition de comptes, afin que les fonds publics soient utilisés de manière optimale.

Repenser la gestion des ressources humaines et la rémunération

En 2020-2021, le gouvernement prévoit déposer un important projet de loi pour revoir en profondeur la dotation dans la fonction publique. Préoccupée par la volonté de recruter des candidats compétents pour assurer une offre de services de qualité, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, la fonction publique doit s'arrimer aux nouvelles tendances et pratiques en matière de dotation, afin d'être plus agile et efficiente.

Fidèle à son engagement, le gouvernement planifie également la régionalisation de 5 000 emplois du secteur public en provenance de Montréal et de Québec. Cette mesure permettra d'améliorer la prestation de services aux citoyens en région, de contribuer à l'occupation et à la vitalité économique des territoires, en y transférant des emplois stables et bien rémunérés, et de faire valoir l'expertise régionale en lien avec les enjeux locaux.

Aussi, à la suite du dépôt de ses offres patronales globales, le gouvernement poursuivra ses négociations en vue du renouvellement des conventions de travail des quelque 550 000 salariés des secteurs public et parapublic. Pour ce faire, il mise sur une approche innovante qui consiste, par la tenue de forums de discussion portant sur des problématiques précises, à faire une offre différenciée aux préposés aux bénéficiaires et au personnel enseignant en début de carrière. Cela permettra de favoriser, au sein de l'exercice des négociations, une prise en compte à la fois des réalités des salariés ainsi que des enjeux et des besoins des Québécois, notamment en santé et en éducation.

Assurer une saine gestion en ressources informationnelles

Afin d'offrir des services publics efficaces et adaptés au contexte d'aujourd'hui, tout en assurant la cohérence des activités et des investissements dans ce domaine, le gouvernement mettra sur les quatre éléments suivants : la transformation numérique gouvernementale, la sécurité de l'information, la gouvernance des ressources informationnelles et le déploiement d'infrastructures technologiques Québec.

Crédits supplémentaires pour 2019-2020

Profitant de la performance économique du Québec et des besoins de la population québécoise, le gouvernement fait le choix responsable de financer certaines activités additionnelles de l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2020, dont, notamment, les mesures annoncées en novembre dernier, lors du Point sur la situation économique et financière du Québec. Ces crédits supplémentaires, non récurrents, dont la somme est d'un peu plus de 2 milliards de dollars, sont rendus possibles grâce aux économies dégagées au service de la dette et aux disponibilités dans les dépenses de portefeuilles. Ces crédits seront répartis notamment dans les secteurs des affaires municipales, du transport ainsi que de la santé et des services sociaux.

Citation :

« Lors de la dernière année, nous avons amorcé les réformes nécessaires à l'optimisation de nos dépenses. Ce sont ces gestes audacieux qui nous permettent d'en faire plus pour la population. Ainsi, fort de la performance économique du Québec, notre gouvernement agira, en 2020-2021, avec la même détermination à accroître le niveau et la qualité des services destinés aux citoyens, le tout en reflétant la volonté du Québec en matière de réussite éducative, d'augmentation de la richesse, d'amélioration des soins de santé et de protection de l'environnement. Et pour ce faire, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur une fonction publique compétente et dévouée qui veille, tous les jours, à l'atteinte des objectifs ambitieux que nous nous sommes donnés pour bâtir un Québec plus vert et plus fier. »

Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor

Lien connexe :

www.tresor.gouv.qc.ca

– 30 –

Source :

Myrian Marotte
Attachée de presse
Cabinet du ministre responsable
de l'Administration gouvernementale
et président du Conseil du trésor
Tél. : 418 643-5926

Information :

Jean Auclair
Relations avec les médias
Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
Tél. : 418 643-2001, poste 4064